



## **FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PENTATHLON MODERNE** **MODALITÉS DE SÉLECTION SAISON 2022-2023**

### **PRINCIPES GÉNÉRAUX :**

- L'objectif des règles de sélection est de :
  - Favoriser la performance de tous les athlètes.
  - Permettre à chacun de prétendre à une sélection dans la mesure où il remplira les conditions écrites par la Direction Technique Nationale.
  - Intégrer les meilleurs athlètes dans le système de qualification olympique. L'objectif étant d'avoir fin 2024, les 2 meilleurs représentants féminins et masculins aux JO de Paris et de leur donner toutes les chances de performer au plus haut niveau.
  - Objectif : Médaille(s) Olympique.

**Le règlement de qualification Olympique sera proposé par la fédération française de pentathlon moderne au CNOSF avant le début des épreuves de qualification Olympique de la saison 2023.**

### **RÈGLES COMMUNES À L'ENSEMBLE DES SÉLECTIONS :**

Les sélections pour les compétitions internationales sont un droit que le sportif gagne par ses performances et son comportement à l'entraînement et en compétition. La participation définitive d'un sportif sera validée par le Directeur Technique National, en fonction des points suivants :

- L'athlète devra avoir signé la convention SHN-FFPM.
- Respect de l'ensemble des points de la convention SHN-FFPM.
- Respect des modalités de sélections définies par la Direction Technique Nationale.
- État de forme de l'athlète évalué par l'entraîneur référent. Dans le cas d'une méforme constatée par l'entraîneur référent, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas sélectionner le sportif pour la compétition.
- Avis médical attestant du bon état de santé du sportif. Dans le cas d'une blessure constatée par le médecin fédéral, le Directeur Technique National se réservera le droit de ne pas valider la sélection. Tout athlète blessé devra consulter le médecin fédéral
- Du respect par le sportif du Suivi Médical Réglementaire.
- En cas de blessure, le Directeur Technique National se réservera le droit de sélectionner un athlète supplémentaire.

Tout athlète qui aura fait l'objet d'une sanction, d'une mesure disciplinaire ou qui pourra nuire à l'image de la Fédération par son comportement ne sera pas sélectionné en Équipe de France.

**Les modalités de sélection seront définitivement approuvées après connaissance du montant du contrat de performance de l'ANS qui définira la subvention accordée sur le haut niveau par l'ANS et le Ministère des**

*Sports. Par ailleurs les modalités de sélection seront susceptibles d'être réajustées en fonction des évolutions du calendrier national et/ou international.*

**EN ROUTE POUR PARIS 2024 et LOS ANGELES 2028**



**SENIORS**

- 1) **Coupes du Monde**
- 2) **Finale de la coupe du Monde**
- 3) **Championnats d'Europe Seniors**
- 4) **Championnats du Monde Seniors**
- 5) **Compétitions Internationales Seniors (Cat B)**
- 6) **Jeux Méditerranéens**

**U24**

- 7) **Championnats d'Europe U24**

**U22**

- 8) **Championnats d'Europe Juniors**
- 9) **Championnats du Monde Juniors**
- 10) **Compétitions Internationales Juniors**

**U19**

- 11) **Championnats d'Europe U19**
- 12) **Championnats du Monde U19**

**U17**

- 13) **Championnats d'Europe U17 (Triathlon)**
- 14) **Championnats du Monde U17 (Tétrathlon)**

**MASTER (30+,40+,50+,60+,70+)**

## 15) Championnats d'Europe et du Monde Master Pentathlon Tétrathlon

### AUTRES COMPETITIONS INTERNATIONALES

## 16) Sélections pour les autres compétitions internationales

### SENIORS

#### Note :

Les modalités de sélection 2023 prennent en compte les **résultats de la saison 2022**. Ces résultats ont permis d'identifier les athlètes du Groupe France 2024 (GF 2024 A et B) et les athlètes identifiés Groupe Relève FFPM (GR FFPM).

- Les sportifs du GF 2024 A et B auront une priorité d'accès aux différents stages de préparation et aux compétitions de la saison 2023 incluant les épreuves de la saison 2023 qualificatives pour les Jeux Olympiques de Paris 2024.
- Les sportifs ne démontrant pas un niveau de performance suffisant pourront être rétrogradés dans le GR FFPM.
- Les sportifs du GR FFPM devront démontrer leur progression pour être sélectionnés et/ou accéder au GF 2024.

À l'issue de la saison 2023, le GF 2024 pourra être resserré. Il prendra le nom de **Collectif Olympique Paris** et sera établi en fonction des résultats obtenus par les athlètes.

- Le **Collectif Olympique Paris** aura une priorité d'accès aux différents stages de préparation et aux compétitions de la saison 2024 comptant dans le processus de qualification Olympique. (Toutes les compétitions de la « ranking » UIPM identifiées ; épreuves de Coupe du Monde 2024 ; Finale de la Coupe du Monde 2024 ; Championnats du Monde 2024).

## 1) Coupes du Monde

### Règlement UIPM :

- Au maximum 8 athlètes (4F + 4H) pourront être engagés par compétition.
- Un total de 16 places par genre est disponible en Coupes du Monde pour la France.

### Sélection tenant compte des résultats obtenus en 2022

- Les Athlètes intègrent le GF 2024 A ou B en fonction des résultats de la saison 2022 dans les compétitions de Cat A Senior de l'UIPM.
  - Ce sont les athlètes identifiés par la FFPM et l'ANS ayant un niveau de podium mondial individuel dans la catégorie senior.
  - Un nombre de coupes du monde seront attribuées au départ de la saison.

- Les athlètes du GR FFPM sont les athlètes identifiés dont l'écart au niveau de podium mondial individuel senior est encore trop important, mais qui ont démontrés une réelle capacité.
  - Les Athlètes intègrent le GR FFPM, au regard de leurs performances, ils pourront participer aux épreuves de coupe du monde en fonction des places disponibles, de leurs résultats et de leur progression.

### **Règles générales :**

Pour toutes les participations aux épreuves de coupe du monde, le DTN prendra la décision finale au vu du respect des règles communes à l'ensemble des sélections (cf.P1), des résultats et après avis des entraîneurs nationaux et du corps médical.

*Le DTN après avis des entraîneurs nationaux sélectionnera les sportifs (ves).*

### **❖ FEMMES**

#### **GF 2024 A Femmes (Podium réalisé en CAT A) : 3 épreuves de Coupe du Monde**

- ❑ **Elodie CLOUVEL (1)**

#### **GF 2024 B Femmes (Top 8 réalisé en CAT A) : 2 ou 3 épreuves de Coupe du Monde**

- ❑ **Marie OTEIZA (5)**
- ❑ **Rebecca CASTAUDI (2x Championne du Monde Junior)**

### **GR FFPM Femmes :**

- Les sportives identifiées à ce jour au regard des performances réalisées en Senior et en Junior pendant la saison 2022 (Sélections en Coupe du Monde 2022 et Médailles Junior 2022) :

- ❑ **Louison CAZALY, Jessye GOMESSE, Celie LESNARD, Clémence REBOISSON**

- D'autres sportives pourront être intégrées au collectif GR FFPM après le Championnat de France senior 2022 et le Trophée Christophe Ruer 2023.

Le DTN après avis des entraîneurs nationaux pourra compléter une sélection en coupe du monde.

### **❖ HOMMES**

#### **GF 2024 A Hommes : (Podium réalisé en CAT A) : 3 épreuves de Coupe du monde**

- ❑ **Christopher PATTE (1)**

## **GF 2024 B Hommes : (Top 8 réalisé en CAT A) : 2 ou 3 épreuves de Coupe du monde**

- Valentin BELAUD (5)**
- Valentin PRADES (6)**
- Pierre DEJARDIN (8)**
- Brice LOUBET (8)**

- Un classement Coupe du monde 2023 sera établi qui permettra aux 3 meilleurs athlètes d'accéder à une troisième Coupe du Monde.

## **GR FFPM Hommes**

- Les sportifs identifiés à ce jour au regard des performances réalisées en Senior et en Junior pendant la saison 2022 (Sélection en Coupe du Monde 2022 et Médillés Juniors 2022) :

- Léo BORIES, Pierre DUPUY, Ugo FLEUROT, Alexandre HENRARD, Emilien MAIRE, Jean Baptiste MOURCIA, Melvin PERRIER, Mathis ROCHAT, Paolo SINGH**

- D'autres sportifs pourront être intégrés le GR FFPM après le Championnat de France senior 2022 et le Trophée Christophe Ruer 2023.

Le DTN après avis des entraîneurs nationaux pourra compléter une sélection en Coupe du Monde.

## **2) Finale de la Coupe du Monde**

### **Epreuve de qualification Olympique**

- 3 Filles et 3 Hommes maximum par Nation.
- L'UIPM qualifie les athlètes en fonction de la World Cup Ranking.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, confirmera à l'UIPM les athlètes qualifiés, sauf cas signifié dans les règles communes à l'ensemble des sélections.

## **3) Championnats d'Europe Seniors / European Games**

### **Epreuve de qualification Olympique**

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

- Pour être sélectionnable les athlètes doivent avoir été classés(es) au moins une fois dans le top 18 d'une Coupe du Monde à laquelle ils (elles) ont participé.
  - Si plusieurs athlètes réalisent un ou plusieurs tops 18, alors un classement sélectif sera établi en prenant en compte pour chaque athlète la meilleure place obtenue sur la ou les Coupes du Monde auxquelles ils (elles) ont participées.
  - En cas d'égalité, le deuxième meilleur résultat (place) sera pris en compte, et ainsi de suite.

- Parmi les athlètes sélectionnables, 3 athlètes seront sélectionnés(es) dans l'ordre du classement sélectif.
- Hors critères précédents, 1 athlète au choix du DTN sera sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- 2 athlètes réserves maximum seront identifiés(es) dans l'ordre du classement sélectif.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue de la Coupe du Monde n°4. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

#### **4) Championnats du Monde Seniors**

##### ***Epreuve de qualification Olympique***

La sélection en individuel sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H).

- Sont sélectionnés(es) les athlètes ayant réalisé(es) un top 18 aux Championnats d'Europe.
- Si hors top 18 aux Championnats d'Europe les athlètes seront sélectionnés(es) au choix du DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- 2 athlètes réserves maximum seront identifiés(es) dans l'ordre du classement sélectif.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue des Championnats d'Europe Seniors 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

- ✓ ***Championnats du Monde et Championnats d'Europe Seniors en relais et/ou relais mixte***

La participation aux épreuves de relais sera étudiée en fonction de plusieurs critères :

Opportunité de la participation ou non-participation de la France dans les épreuves de relais (relais avant ou après l'épreuve individuelle), dans tous les cas les athlètes seront retenus(es) après avis des entraîneurs nationaux et décision du DTN.

#### **5) Compétitions Internationales Seniors (Cat B)**

*(Hors compétitions qualificatives aux Championnats d'Europe et/ou du Monde Seniors)*

- La participation aux compétitions Internationales de Cat B se fait sur sélection du DTN et après avis des entraîneurs nationaux des catégories concernées.
  - Les prises en charge seront étudiées au cas par cas et tiendront compte du contrat de performance avec l'ANS et le Ministère des Sports.
    - Possibilité de prise en charge fédérale totale ou partielle.
    - Possibilité de prise en charge par les participants.

## **6) Jeux Méditerranéens (Triathlon enchainé) du 02 au 09 Septembre 2023** **HERAKLION (GRE)**

La sélection en individuel sera composée au maximum de 6 athlètes (3F + 3H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir réalisé un total de points minimum Triathlon de **980** points pour les garçons et **850** points pour les filles.
- Avoir participé aux Championnats de France de Triathlon 2023 :
  - ↪ Seuls les athlètes ayant réalisé(es) au moins une fois le nombre de points minimum sont sélectionnables.
  - ↪ Seuls les athlètes Juniors qui ne seront pas sélectionnés(es) au Championnat du Monde Juniors en individuel ou en relais pourront participer.
  - ↪ Seuls les athlètes seniors qui ne seront pas sélectionnés(es) en individuel au Championnat du Monde Senior pourront participer.
- Le total de points réalisé au Championnat de France de Triathlon sera ajouté à la « ranking » pour définir le classement national Jeux Méditerranéens.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées :

- Les 2 premiers athlètes du classement national Jeux Méditerranéens ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.
- Hors critères précédents :
  - ↪ 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- Le classement national Jeux Méditerranéens prendra en compte :
  - ↪ Le résultat Triathlon des Championnats de France Seniors 2022, le résultat Triathlon du Trophée Christophe Ruer 2023 et les résultats Triathlon de toutes les compétitions Internationales Seniors de la saison 2022-2023 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération avant le 7 juillet 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

### **Jeux Méditerranéens relais mixte**

*Pour l'épreuve de relais mixte, les athlètes sélectionnés constitueront les équipes en fonction de leur classement dans l'épreuve individuelle sur avis des entraîneurs nationaux. La décision devra être entérinée par le DTN.*

## U24

### 1) Championnats d'Europe U24

*A définir en fonction du règlement proposé (Pentathlon Senior avec équitation ou Pentathlon Junior avec obstacles).*

## U22

### 2) Championnats d'Europe U22 du 14 au 18 Juin 2023 ISTAMBUL (TUR)

### 3) Championnats du Monde U22 du 12 au 17 Septembre 2023 LTU

- ✓ Une seule sélection pour les deux Championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18<sup>ème</sup> place de la finale des Championnats d'Europe.

La sélection pour les **deux Championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacle.
- Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1190** points pour les garçons et **1075** points pour les filles.
  - Seuls les athlètes ayant réalisé(es) au moins une fois le nombre de points minimum sont sélectionnables.
- Le meilleur total de points réalisé dans les épreuves d'obstacles au Championnat de France U22 en OCCITANIE sera ajouté au meilleur total Tétrathlon du classement national pour définir le classement national Pentathlon U22.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées :

- Le Champion(ne) de France U22 Tétrathlon 2023, ayant réalisé(e) les critères ci-dessus dans la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du classement national Pentathlon U22 ayant réalisé(es) les critères ci-dessus dans la saison.
- Hors critères précédents :
  - ↪ Le Champion(ne) de France Pentathlon U22 2023 peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
  - ↪ 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
- Le classement national Tétrathlon U22 et Pentathlon U22 prendra en compte :
  - ↪ Les circuits nationaux 2023, le Trophée Christophe Ruer 2023, les Championnats de France U22 et toutes les compétitions Internationales (Format Pentathlon Senior et U22) de la saison 2022-2023 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération avant le 14 mai 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats d'Europe et Championnats du Monde U22 par équipes :**

*Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.*

✓ **Championnats d'Europe et Championnats du Monde U22 relais et/ou relais mixte :**

*Pour les épreuves de relais, les athlètes seront retenus(es) sur avis des entraîneurs nationaux. La décision devra être entérinée par le DTN.*

**Compétitions internationales U22** Les athlètes classés(es) sur les listes de haut niveau pourront être sélectionnés(es) par la Fédération pour participer à des épreuves Internationales.

## U 19

**4) Championnats d'Europe U19 du 01 au 11 Juin 2023 DRUSKININKA (LTU)**

**5) Championnats du Monde U19 du 26 au 31 Juillet 2023 ISTANBUL (TUR)**

- ✓ Une seule sélection pour les deux Championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de la sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18<sup>ème</sup> place de la finale des Championnats d'Europe.

La sélection pour les **deux Championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacle (voir ci-dessous)
- Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1155** points pour les garçons et **1050** points pour les filles.
- Avoir réalisé un minimum en Triathlon de **930** points pour les garçons et de **820** pour les filles (seuls les résultats Triathlon comptant dans la « ranking » U22-U19, seront pris en compte pour la réalisation des minimas :

↳ Seuls les athlètes ayant réalisés(es) au moins une fois le nombre de points minimum dans les 2 critères ci-dessus sont sélectionnables.

- Le meilleur total de points réalisé dans les épreuves d'obstacles au championnat de France U22 en OCCITANIE sera ajouté au meilleur total Tétrathlon du classement national pour définir le classement national Pentathlon U19.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées :

- Le Champion(ne) de France Tétrathlon U19 2023, ayant réalisé(e) les critères ci-dessus dans la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du classement national Pentathlon U19 ayant réalisé les critères ci-dessus dans la saison.

- Le classement national Tétrathlon U19 et Pentathlon U19 prendra en compte :
  - ↪ Les circuits nationaux 2023, le Trophée Christophe Ruer 2023, Le Championnat de France U19, le Championnat de France U22 et toutes les compétitions Internationales saison 2022-2023 U19 ou junior (si sélection et/ou participation validée par la DTN).
- Hors critères précédents :
  - ↪ Le Champion(ne) de France U19 Pentathlon 2023 peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
  - ↪ 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la fédération à l'issue du Championnat de France U22 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

- ✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe par équipes :**  
Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.
- ✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe de relais :**  
Pour les épreuves de relais, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, la sélection définitive sera annoncée par le DTN.

## U17

### 6) **Championnats d'Europe U17 du 01 au 11 Juin 2023 DRUSKININKA (LTU)**

### 7) **Championnats du Monde U17 du 11 au 16 Juillet 2023 ALEXANDRIE (EGY)**

- ✓ Une seule sélection pour les deux Championnats sera annoncée.
- ✓ La confirmation de sélection pour les Championnats du Monde sera étudiée pour tous les athlètes terminant au-delà de la 18<sup>ème</sup> place de la finale des Championnats d'Europe.

La sélection pour les **deux Championnats** sera composée au maximum de 8 athlètes (4F + 4H) qui seront sélectionnables s'ils répondent aux critères suivants :

- Avoir terminé au moins 1 parcours d'obstacle.
- Avoir réalisé un total de points minimum Tétrathlon de **1100** points pour les garçons et **1015** points pour les filles.
- Avoir réalisé un minimum en Triathlon de **860** points pour les garçons et de **775** pour les filles (seuls les résultats Triathlon comptant dans la « ranking » U17 seront pris en compte pour la réalisation des minimas) :
- ↪ Seuls les athlètes ayant réalisés au moins une fois le nombre de points minimum dans les 2 critères ci-dessus sont sélectionnables.

- Le meilleur total de points réalisés dans les épreuves d'obstacles au championnat de France U17 en OCCITANIE sera ajouté au meilleur total Tétrathlon du classement national pour définir le classement national Pentathlon U17.

Les modalités de sélection ci-dessous seront appliquées :

- Le Champion(ne) de France Tétrathlon U17 2023, ayant réalisé(e) les critères ci-dessus dans la saison.
- Les 2 premiers(es) athlètes du classement national Pentathlon U17 ayant réalisé(es) les critères ci-dessus dans la saison.
- Le classement national Tétrathlon U17 et Pentathlon U17 prendra en compte :
  - ↪ Les circuits nationaux 2023, le Championnat de France U17 et toutes les compétitions Internationales saison 2022-2023 U17 (si sélection et/ou participation validée par la DTN).
- Hors critères précédents :
  - ↪ Le champion(ne) de France U17 Pentathlon 2023 peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.
  - ↪ 1 athlète au choix du DTN peut être sélectionné(e) après avis consultatif des entraîneurs nationaux.

Le DTN après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral proposera la sélection au président de la Fédération à l'issue du Championnat de France U17 2023. La sélection définitive sera annoncée par le DTN.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe par équipes :**

Le classement par équipe prend en compte les 3 premiers athlètes par nation.

✓ **Championnats du Monde et championnats d'Europe de relais :**

Pour les épreuves de relais, après avis consultatif des entraîneurs nationaux et du médecin fédéral, la sélection définitive sera annoncée par le DTN.

## U15

- En attente

## Master

- Les modalités de participation et de sélection seront éditées ultérieurement après consultation de la commission Master.

## 15) Sélections pour les autres compétitions Internationales Pentathlon, Tétrathlon, Triathlon, Biathlon, Laser-Run

- D'autres compétitions Internationales, pourront être ouvertes aux athlètes qui souhaitent y participer, si elles ne sont pas prises en compte comme compétitions qualificatives, et ce pour chaque catégorie.
- La Fédération décide de la publication de l'invitation.
- Les athlètes doivent être licenciés(es) à la FFPM et avoir la licence UIPM à jour.
- Les frais seront à la charge des participants.

\*Ces compétitions ne seront pas prises en compte dans les classements nationaux sélectifs pour les épreuves internationales majeures.

### **Championnats d'Europe et du Monde Laser-Run, Biathlon, Triathlon :**

- Pour une inscription par la Fédération en **catégorie Elite** :  
**Europe** : être classé sur la ranking laser run et /ou Triathlon  
**Monde** : participation obligatoire au Championnat de France de Laser Run ou de Triathlon correspondant de l'année en cours.
- Inscription en **catégorie Open** libre.